

■ Exemple pratique: Kiener + Wittlin AG

Branche: Technique de fixation et outillage

Région: Toute la Suisse



Historique des faits Kiener + Wittlin AG, employeur

La responsable du personnel a été contactée par le centre d'évaluation professionnelle (ZBA) de Lucerne pour une réinsertion. Comme l'entreprise Kiener + Wittlin AG avait déjà fait de bonnes expériences dans ce domaine, elle souhaitait rencontrer Monsieur S. L'équipe s'est montrée très ouverte et sans préjugés. Monsieur S. a d'abord passé quelques jours dans l'entreprise avant d'y accomplir un stage de plusieurs mois. Il s'est avéré qu'il était très motivé et constituait une plus-value pour l'équipe. La première impression positive s'est confirmée et l'entreprise a décidé de proposer un engagement fixe à Monsieur S., qui y travaille avec succès depuis 2011.

Historique des faits Monsieur S., employé

Monsieur S. a subi de graves lésions à la tête lors d'un accident de voiture. Au début, il avait de la peine à se concentrer. Pour lui, reprendre le travail a toujours été une évidence, avec pour devise: «Avec de la volonté, on arrive à tout». Les suites de l'accident l'ont empêché de réexercer son ancienne activité de monteur-échafaudier. Grâce au soutien du centre d'évaluation professionnelle de Lucerne, il a pu effectuer un stage auprès de l'entreprise Kiener + Wittlin AG, qui a ensuite débouché sur un engagement fixe. Il travaille comme logisticien à la réception des marchandises. Il contrôle les marchandises, les enregistre dans le système, gère les retards et conduit un chariot élévateur.

Le processus d'intégration

Après son accident, Monsieur S. a séjourné durant quelques mois à l'hôpital. Ensuite, il a été soutenu par l'AI, l'ORP et la Suva. L'AI organisait un entraînement au centre d'évaluation professionnelle de Lucerne. Ce dernier est spécialisé dans les investigations en cas de complications neurologiques. Le centre a trouvé une place de stage auprès de l'entreprise Kiener + Wittlin AG. Après quelques mois de stage et une lente progression des performances de 30 % à 100 %, l'entreprise a décidé d'engager Monsieur S. de manière fixe. L'AI est ainsi parvenue au terme de ses efforts de réinsertion. Une collaboratrice de la Suva est encore restée à disposition pour fournir des conseils.



Aide de la Suva et de l'office AI

Monsieur S. et l'entreprise ont reçu différents soutiens, des médecins, du centre d'évaluation professionnelle de Lucerne ainsi que de l'AI et de la Suva. En principe, l'AI est compétente pour la réinsertion. Comme Monsieur S. a subi un accident et était assuré à la Suva, une collaboratrice de la Suva a soutenu les efforts de réinsertion de l'AI. Pour Monsieur S. et l'entreprise, les entretiens de conseil et les indemnités journalières ont constitué une aide considérable.

Défis et recommandations de l'employeur

L'entreprise Kiener + Wittlin AG peut aménager les postes de travail de manière relativement flexible en tenant compte des besoins des collaborateurs. Une activité physique adaptée à l'état de santé de Monsieur S. a donc pu être trouvée. L'employeur souhaite particulièrement souligner la grande volonté dont Monsieur S. a fait preuve. Par exemple, les suites de l'accident l'ont rendu sensible au froid. Comme les températures peuvent parfois être glaciales dans la halle de stockage, Monsieur S. réagissait très fortement. Au lieu de se plaindre, il s'est acheté des vêtements chauds et s'est adapté à la situation. La responsable du personnel recommande à d'autres entreprises de s'engager en faveur de la réinsertion. Tout le monde est gagnant. Quoi de plus parlant que l'exemple de Monsieur S., qui a retrouvé un emploi. L'entreprise peut compter sur un bon collaborateur, loyal et motivé. Les collègues de son équipe ont eux aussi tout à y gagner, car ils réalisent la chance qu'ils ont d'être en bonne santé.

Expérience personnelle de Monsieur S.

Monsieur S. est fier que l'entreprise lui fasse confiance. Au début, sa mémoire défaillante lui a joué des tours. Initialement, il voulait travailler comme chauffeur poids lourds pour l'entreprise. Or en raison des suites de l'accident, son permis poids lourd lui a été retiré. Aujourd'hui, il est reconnaissant de la simplicité avec laquelle il a pu changer d'activité et se familiariser avec la logistique. Sa volonté a toujours été de pouvoir gagner lui-même sa vie. Il conseille aux personnes qui subissent le même sort que lui de garder le pied à l'étrier. La passivité n'est pas une solution.